

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [katyane-provencher-cdsl-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4268488e462887ebd848c4c8>

Date d'obtention : 2025-01-28 19:01:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer l'élève qui a mentionné la situation en premier et évaluer s'il s'agit d'une situation où on déclenche le protocole SEXTO ou non. Ensuite, selon les informations, prendre la meilleure décision. Si c'est de rencontrer les témoins (s'il y en a) et faire la grille d'évaluation avec l'instigateur (si pas malveillant) ou non (s'il s'agit de malveillance, ne pas remplir le questionnaire, référer à la police). Évidemment, faire de la prévention ou informer les jeunes pour éviter que ce genre de situation se reproduise. Toujours confisquer l'appareil si présence de pornographie (tout en expliquant au jeune la raison de confisquer et la suite des choses à l'aide de la trousse SEXTO). Si c'est un adulte qui amène la situation, référence à la police si l'intégrité du jeune n'est pas en danger. Toujours expliquer la situation au jeune si on veut confisquer un appareil électronique. Si finalement il s'agit d'une photo non sexuelle (comme en bikini) faire de la prévention et suivre la politique d'intervention dans notre établissement. Si un journaliste ou quelqu'un de l'externe pose des questions, important de le référer à la personne responsable des communications (garder la confidentialité).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Rencontrer l'élève qui a mentionné la situation en premier et évaluer s'il s'agit d'une situation où on déclenche le protocole SEXTO ou non. Ensuite, selon les informations, prendre la meilleure décision. Si c'est de rencontrer les témoins (s'il y en a) et faire la grille d'évaluation avec l'instigateur (si pas malveillant) ou non (s'il s'agit de malveillance, ne pas remplir le questionnaire, référer à la police). Évidemment, faire de la prévention ou informer les jeunes pour éviter que ce genre de situation se reproduise. Toujours confisquer l'appareil si présence de pornographie (tout en expliquant au jeune la raison de confisquer et la suite des choses à l'aide de la trousse SEXTO). Si c'est un adulte qui amène la situation, référence à la police si l'intégrité du jeune n'est pas en danger. Toujours expliquer la situation au jeune si on veut confisquer un appareil électronique. Si finalement il s'agit d'une photo non sexuelle (comme en bikini) faire de la prévention et suivre la politique d'intervention dans notre établissement. Si un journaliste ou quelqu'un de l'externe pose des questions, important de le référer à la personne responsable des communications (garder la confidentialité).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Toute intervention en lien avec de la pornographie juvénile est délicate. Il faut gagner la confiance de l'élève (vs la honte possible de la situation, etc.). S'assurer d'avoir toute l'information nécessaire sans détails (quand il s'agit de la photo en tant que telle). Comment demander au jeune quelle est la photo qu'il n'est pas à l'aise avec sans que le jeune nous le décrive... Faire attention aux mots utilisés pour ne pas contrarier. La confiscation du cellulaire, les jeunes ont de la difficulté à se séparer de leurs appareils électroniques et souvent une crise s'en suit (qu'il y ait des photos pour vrai ou non) et les parents s'en mêlent. Parfois ils peuvent se plaindre. Évidemment, jamais eu trop de problème, mais parfois les jeunes peuvent décider de ne pas en parler pour ne pas se faire confisquer leur cellulaire ou appareil électronique. C'est à nous de faire notre travail afin d'avoir leur confiance et les aider à comprendre l'importance du processus et du protocole SEXTO.